



## CONTRIBUTION DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME AU RAPPORT ANNUEL 2019 DE LA CNCDH SUR LE RACISME ET LA XENOPHOBIE

### **HABITS NEUFS, VIEILLES IDEES, NOUVEAUX FRONTS DE MOBILISATION.**

L'année 2019 aura été celle de la création d'un poste de commissaire européen en charge de la « protection du mode de vie européen » et confié au commissaire aux Migrations et à la Sécurité. Elle aura également vu, en France cette fois, une grande chaîne de télévision privée diffuser sans la moindre distance une allocution ouvertement raciste et désignant diverses catégories de populations, mais singulièrement « les musulmans », comme des forces d'occupation, antinomiques avec une France présentée comme ethniquement et culturellement pure. Ces deux événements ne doivent rien ni à une quelconque maladresse ni à une inattention. Dans les deux cas, ils ont été justifiés, de façon plus ou moins biaisée, par les responsables. La notion de « mode de vie européen » a été défendue et légitimée par Ursula von der Leyen. La direction de Lci a reconnu, du bout des lèvres que la rediffusion du discours de Zemmour s'était faite dans un mauvais format...

Dans les deux cas, on nous explique en fait que les valeurs de l'Union et de la République ne sont pas universelles mais strictement européennes et, à ce titre, menacées par des flux hostiles d'étrangers. Cet encouragement donné aux gouvernements xénophobes, autoritaires, au sein de l'Union, trouve ainsi son pendant en direction des opinions publiques. Celles et ceux qui, en recherche de mandats électifs, répètent à tout va que les problèmes de sécurité, d'emploi, de santé, de logement, d'insécurité psychologique... sont tous dus aux « étrangers » s'en trouvent légitimés. Les progrès préoccupants de la banalisation des problématiques identitaires dans le débat public et au sein des institutions politiques se mesure également au vu de la décision du président de la République française d'imposer ex nihilo un débat sur les étrangers et de l'argumentation plus que douteuse mise en avant à cette occasion.

Dans un discours inaugurant de fait la campagne des élections municipales de 2020, Emmanuel Macron a en effet défini les phénomènes migratoires comme des préoccupations centrales des classes populaires, en leur attribuant la responsabilité du vote d'extrême droite, sans hésiter pour cela à reprendre le vocable de cette extrême droite. Cet épisode ne peut que nourrir à son tour les préventions, les simplifications et les mensonges qui alimentent directement ou indirectement, une grille de lecture raciale de nos sociétés et les discours d'exclusion, voire de haine, qui se sont manifestés sans désespérer.

La LDH a ainsi pu vérifier, au long de ses engagements, que la lutte contre le racisme ne se divise pas. Elle a ainsi protesté contre les menaces abjectes visant trois députés de la majorité, en rappelant que ce type d'ignominies racistes à l'encontre des parlementaires a toujours été la marque de l'extrême droite, anti démocratique et anti républicaine. Elle a pointé le grave danger de la résurgence de l'antisémitisme et condamné ses manifestations : magasins tagués en jaune du mot « Juden », croix gammées appliquées sur le visage de Simone Veil, arbres plantés en hommage à Ilan Halimi tranchés... Elle a encore notamment porté plainte contre le journal d'extrême droite Rivarol pour une publication haineuse et antisémite toujours à l'encontre de Simone Veil. Elle a, dans la foulée, appelé à soutenir partout en France les initiatives visant à s'opposer à toute banalisation de l'antisémitisme et à faire barrage à la haine. La LDH a également saisi la DILCRAH de la question des ventes aux enchères d'objets symbolisant le IIIème Reich suite à l'organisation de l'une d'entre elles à Vannes en septembre dernier. La LDH a encore été amenée à porter plainte contre les auteurs de

tags à Roanne représentants des croix gammées et d'inscriptions antisémites visant une conseillère régionale. Sur ce même terrain, elle s'est inquiétée, aux côtés de l'Association européenne pour la défense des droits de l'Homme (AEDH) des pressions et stigmatisations visant la tenue d'un colloque international à Paris intitulé « La nouvelle école polonaise d'histoire de la Shoah », colloque qui a été la cible d'une machine de propagande préoccupante, à l'initiative du gouvernement polonais ultraconservateur.

Elle s'est mobilisée aux côtés des populations Roms, victimes de rumeurs fallacieuses de kidnapping d'enfants ayant provoqué une série d'actes de terreur graves dans plusieurs villes de la région parisienne qui a amené la LDH à porter plainte avec constitution de partie civile contre leurs auteurs: descentes d'hommes armés dans les bidonvilles, menaces de mort ou d'incendie, coups de feu tirés sur les lieux de vie des personnes, agressions physiques. A l'occasion du 8 avril, journée internationale des Roms, elle a appelé les pouvoirs publics à prendre la mesure de ces événements et à agir fortement pour protéger les personnes concernées, en soulignant l'importance d'une parole forte des pouvoirs publics pour dénoncer ces actes inacceptables, sans détour.

La LDH a par ailleurs pu porter plainte auprès du parquet suite aux propos haineux de Mme Bardot, tenus dans une lettre adressée au préfet de l'île de la Réunion, rendue publique le 19 mars dernier, dans laquelle elle assimile certaines pratiques des habitants de cette île à du cannibalisme ou à des traditions barbares et en qualifiant ces derniers de « population dégénérée ».

S'agissant des discours de haine qui se développent sur les réseaux sociaux depuis maintenant plusieurs années, la LDH a été amenée à saisir le procureur de la République près le tribunal de grande instance de Toulon de propos incitant à la haine raciale et appelant au meurtre à l'encontre des femmes et des enfants des combattants de Daesh, proférés sur la page Facebook de l'Action Française de Toulon .

Au-delà de son positionnement permanent aux côtés des victimes du racisme, elle a également mené le débat contre les menées qui visent, ici et là, à étouffer le débat sur l'égalité des droits en l'enfermant dans la grille de lecture des identités et de leur concurrence. Elle s'est ainsi adressée à la représentation nationale aux députés pour leur demander de refuser de voter la définition de l'antisémitisme adoptée par l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste. Soulignant que le combat contre l'antisémitisme, comme contre tous les racismes, doit être mené avec force et vigilance, elle a souligné que la lutte sincère contre l'antisémitisme et le racisme sous toutes ses formes mérite mieux que ces manœuvres indignes, aboutissant à détourner ce combat au service de la politique de l'État d'Israël, qui viole tous les jours le droit international et les droits de l'Homme.

La LDH s'est enfin jointe à l'appel du collectif #JusticePourMamoudouBarry, collectif éponyme d'un enseignant-chercheur guinéen de 31 ans, sauvagement assassiné près de Rouen au seul motif qu'il était noir.

Ces quelques rappels de ses mobilisations indiquent tout à la fois l'implication profonde de la LDH dans la lutte contre le racisme et tous ses avatars. Ils donnent également la mesure de la banalisation du racisme – en actes et en mots – et d'une compréhension malsaine à son égard de la part de certaines forces politiques et de certains médias, soit pour la conforter soit pour en dénaturer la portée.

C'est ainsi qu'on a pu voir le journal d'extrême droite Valeurs actuelles accuser Lilian Thuram d'être coupable de « racisme anti blanc » afin de semer la confusion et de transformer les cibles du racisme en agresseurs des sociétés qui les « accueillent ». Ici, on a pu voir affréter un bateau pour faire barrage aux migrants, là entendre qu'il est légitime de se déclarer islamophobe... C'est ainsi que la défense de la laïcité est de façon systématique et sans retenue invoquée pour en appeler à de nouvelles mesures discriminatoires à l'encontre des musulmans, ou des personnes considérées comme tels. La LDH s'inquiète à cet égard en constatant la facilité avec laquelle cette islamophobie permet la convergence entre activistes d'extrême droite, groupements identitaires, personnalités intellectuelles, membres de la droite traditionnelle, nébuleuse néo républicaine... Elle s'inquiète également des conséquences sur nos droits et libertés, et notamment les libertés d'expression et d'information ou d'accès à la justice portés par la loi dite Avia, visant à lutter contre la haine sur Internet.

La LDH, fidèle à l'idée que les droits sont indivisibles et égaux, continuera de déployer une vigilance de chaque instant face aux manifestations de racisme, d'antisémitisme, face aux discours discriminants et haineux, face à toute tentative d'une quelconque hiérarchisation des individus et des groupes au regard des droits. Cette activité est profondément enracinée dans son refus républicain de toutes les discriminations et idéologies qui, sous couvert de « race », d'apparence, de religion, entendent hiérarchiser les individus et légitimer les inégalités sociales systémiques. La lutte contre le racisme et l'antisémitisme est en effet inséparable de son engagement pour la défense des droits et des libertés pour toutes et tous, pour leur effectivité, pour les valeurs fondamentales de la République.

Or, au-delà de leur dimension de drames humains, ces discours, appels à la violence et actes visent à miner le pacte républicain en pervertissant le dialogue public. La vision d'une société française en communautés supposées, réifiées et opposées, l'affirmation d'une « identité française » aux frontières géographiques, culturelles et mentales figées et qui postule l'exclusion hors de la communauté nationale de celui ou de celle qui ne remplirait pas tous les critères, ne font que nourrir haine et affirmations réciproquement exclusives.

Un tel terrain est évidemment propice à l'entrecroisement des discriminations d'apparences avec des discriminations territoriales, sociales, de genre ou autres qui pénalisent les individus dans leurs droits, peuvent les mettre en danger, les exposent à la stigmatisation, au mépris et, trop souvent de façon systématique, à des traitements préférentiels de la part des forces de l'ordre.

Une gangrène aux ramifications aussi complexes et évolutives, d'une portée aussi lourde, appelle à une riposte de long terme, engageant des réflexions de fond et des pratiques diverses en termes sociaux, culturels, territoriaux, éducatifs, communicationnels et médiatiques, politique et corrélativement, légaux.

Forte de cette analyse et de ses convictions, la Ldh multiplie les actions d'information et de formation en milieu scolaire, intégrant très souvent les enjeux d'égalité femmes-hommes aux réflexions sur l'Autre et le respect de son égalité en droits et en dignité. Elle combine travail de terrain et d'intervention juridique. Elle se félicite à cet égard de la condamnation de l'antisémite Alain Soral pour provocation à la haine raciale, suite à la citation directe d'un collectif d'associations antiracistes comprenant l'UEJF, SOS Racisme, la LICRA, J'accuse, le MRAP et la LDH.

Enfin, et au-delà de son investissement particulier sur ces enjeux au sein de la Cncdh, la Ldh a intégré dans nombre de ses soumissions devant les organes de contrôle onusiens ses préoccupations en matière de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie. Ce point fait d'ailleurs l'objet

de recommandations de la part des comités tels que le comité des droits de l'Homme, le comité pour l'élimination de la discrimination raciale.